

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du vendredi 05 juin 2026

L'an **deux mil vingt-six**, le cinq du mois de juin à **vingt heures**,

Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame Elisabeth MAILLARD, le Maire.**

Date de convocation du Conseil municipal : **le 29 mai 2026**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, Mme GIROIRE Anita, M. BAILLET Eric, M. VERDON Laurent, M. GUILLOTEAU Régis, Mme MASSÉ Jackie, M SAUNIER Fabrice, Mme GROSSIER Louise, Mme Bérengère DUPIN.

**ABSENTS** : M. RENOUX Stéphane, Mme COUTANT Isabelle, M GONNAIS Willy, Mme FETY Caroline, Mme GUERIT Céline.

**POUVOIRS** : M. RENOUX Stéphane a donné pouvoir à M. VERDON Laurent, Mme COUTANT Isabelle donne pouvoir à Mme MAILLARD Elisabeth, M. GONNAIS Willy donne pouvoir à M PELTIER Jacky, Mme GUERIT Céline donne pouvoir à Mme GIROIRE Anita, Mme FETY Caroline donne pouvoir à M. BAILLET Eric.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Jackie MASSÉ.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et la secrétaire de séance. Mme Jackie MASSE est désignée secrétaire de séance.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

L'ordre du Jour est le suivant :

#### **Délibérations :**

- 1- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs (élections sénatoriales)
  - 2- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
  - 3- Actualisation des loyers
  - 4- Demande de subvention : plan de financement programme éclairage public, remplacement EP tranche 3 et 4
  - 5- Demande de subvention : plan de financement PAGR pour la maison de la plaine, passage en leds
  - 6- Demande de subvention : plan de financement pour le stade programme mandat communal, passage en leds
  - 7- Redevance pour occupation du domaine public : GEREDIS et GRDF
  - 8- Exonération de la taxe d'aménagement pour la réalisation de logements sociaux sur la commune
  - 9- Choix du nom de la rue du lotissement la pie grièche
  - 10- Participation du Flamboyant aux travaux de marquages parking
- Enquête publique sur la création du parc éolien sur Benêt

#### **Informations :**

- Commission aménagement du territoire
- CME
- Commission info/com

- Agglomération du Niortais
- SECO
- SIEDS
- Commission vie associative et quotidienne

 **Dates à fixer :**

- Réunions d'adjoints : lundi 15 juin 2026 à 18h30
- Commission « culture » : mardi 16 juin 2026 à 20h30
- Commission « finances » : mardi 30 juin 2026 à 20h30
- Commission « vie quotidienne » : lundi 22 juillet 2026 à 20h30
- Commission « Ressources Humaines » : lundi 22 juin 2026 à 20h30
- Réunion avec les associations : mardi 29 septembre 2026 à 20h30

 **Questions diverses :**

- ♦ API
- ♦ « Les HLM au service du territoire », organisé par l'I2A le 8 juin 2026
- ♦ Vente de la parcelle communale (antenne)
- ♦ Villes et villages où il fait bon vivre (adhésion ?)
- ♦ Information gendarmerie

## DÉLIBÉRATIONS

### 1- Elections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales (DE 2600039)

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 20 heures.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Madame Elisabeth MAILLARD, Maire a ouvert la séance. Mme Jackie MASSE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

Madame le Maire a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie et a dénombré 10 conseillers présents.

Madame le Maire a ensuite rappelé, en application de l'article R 133 du code électoral, que le bureau électoral doit être présidé par le maire et doit comprendre les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme Elisabeth MAILLARD, M Jacky PELTIER, Mme Louise GROSSIER, M Laurent VERDON.

Madame le Maire a indiqué que conformément aux articles L 284 à 286 du code électoral, le conseil municipal devrait élire 3 délégués et 3 suppléants.

1 liste est présentée par M Laurent VERDON, cette liste respecte l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le résultat de l'élection :

a. Nombre de conseillers présents et représentés :	15
b. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
c. Nombre de votants (a-b) :	15
d. Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau :	0
e. e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
f. f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)] :	15

Candidat tête de liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
VERDON Laurent	15	3	3

**Madame le Maire proclame les résultats définitifs suivants :**

Les délégués titulaires sont :

- VERDON Laurent
- GIROIRE Anita
- RENOUX Stéphane

Les suppléants sont :

- DUPIN Bérengère
- PELTIER Jacky
- MAILLARD Elisabeth

**2- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections de 2026 : proposition de 24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants (DE 2600040)**

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de proposer la liste suivante de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) parmi lesquels, le directeur régional/départemental désignera les commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) :

**Commissaires titulaires :**

- BENOIST Bernard
- CHENU Bernadette
- BOIS Gilbert
- LASSALE Françoise
- MASSE Alain
- MUSSAULT Eric
- MARQUOIS Claudine
- DONY Claude
- COIRIER Michel
- TARDY Claude
- DOMINEAU Michel
- RUCHAUD Jacques

**Commissaires suppléants :**

- BAILLET André
- HAURY Patrick
- GUIBERT Jacqueline
- GUINDEUX Hélène
- GAUDUCHON Bernard
- BROUARD Jean-Louis
- BEAU Jean
- BOSSAVY Bernard
- COUTOULY Christian
- MISBERT Jean-Pierre
- GUYON James
- GUYOT Pierre

**3- Actualisations des loyers (DE 2600041)**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charge des Finances, qui explique la nécessité de revoir les loyers des logements sociaux, une explication sur l'augmentation annuelle, le calcul et la mention faite dans les baux de chaque locataire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le principe de l'augmentation du loyer à la date d'anniversaire.**

**4- Demande de subvention : plan de financement programme éclairage public, remplacement EP tranche 4 et 5 (DE 2600042) :**

Madame le Maire présente le plan de financement pour le remplacement des lanternes SPH en leds dans les rues de Saint Maxire, de Croisette (devis 2148715DS), la Goupillière, des Ebéniers et des Cytises (devis 2148717DS)

Madame le Maire sollicite une aide financière auprès du SIEDS à hauteur de 80% sur le montant HT de la fourniture, dans le cadre du programme « Eclairage public », **le plan de financement est le suivant:**

<b>REPLACEMENT DES LANTERNES SPH PAR DES LEDS</b>		
<b>Montant de l'opération en TTC 28 847,15 €</b>		
<b>Montant HT=24 039,29 €</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<b>SIEDS sur 15 857,50 € HT sur la fourniture (plafonné à 10 000 € par tranche)</b>	<b>80%</b>	<b>12 686,00 €</b>
<b>Autofinancement</b>		<b>11 353,29 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24 039,29 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus.**

5- Demande de subvention : plan de financement programme action à gain rapide (PAGR), passage en leds de la maison de la plaine (DE 2600043)

Madame le Maire présente le plan de financement pour le remplacement des luminaires actuels de la maison de la plaine en leds.

Madame le Maire sollicite une aide financière auprès du SIEDS à hauteur de 80% sur le montant HT des travaux, dans le cadre du programme « action à gain rapide», **le plan de financement est le suivant:**

REPLACEMENT DES LUMINAIRES PAR DES LEDS Montant de l'opération en TTC 7 396,85 €		
Montant HT=6 164,04 €	Pourcentage	Montant de la subvention
SIEDS sur les travaux (plafonné à 10 000 €)	80%	4 931,23 €
Autofinancement	20%	1 232,81 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 164,04 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus.**

6- Demande de subvention, plan de financement programme mandat communal, passage en leds du stade (DE 2600044)

Madame le Maire présente le plan de financement pour le remplacement des projecteurs actuels du pôle sportif (stade de foot entraînement, terrains de tennis, city stade, skatepark et terrain de pétanque) en leds.

Madame le Maire sollicite une aide financière auprès du SIEDS à hauteur de 80% sur le montant HT des travaux, dans le cadre du programme « mandat communal», **le plan de financement est le suivant:**

REPLACEMENT DES LUMINAIRES PAR DES LEDS Montant de l'opération en TTC 41 087,87€		
Montant HT=34 239,89 €	Pourcentage	Montant de la subvention
SIEDS sur les travaux	80%	27 391,91 €
Autofinancement	20%	6 847,98 €
<b>TOTAL</b>		<b>34 239,89 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus.**

#### **7- Redevance pour occupation du domaine public : GEREDIS et GRDF (DE2600045 et DE 2600046)**

##### **GEREDIS (DE2600045)**

Madame le Maire expose au conseil municipal que conformément aux dispositions du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, la commune perçoit, chaque année, de la part de GEREDIS, une redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, dont le montant est actualisé annuellement suivant les dispositions de l'article R 2333-105 du CGCT.

Considérant que le montant de la RODP dépend donc de la strate de population à laquelle appartient la commune, la commune de Saint-Rémy décompte 1 123 habitants. Pour cette strate de population, la redevance de base est de 153 €.

Considérant l'indice actualisé de 1,5983.

La redevance 2026 = 153 x 1,577 = 245,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la redevance d'occupation du domaine public par GEREDIS pour un montant de 245,00€.**

##### **GRDF (DE 2600046)**

Madame le Maire rappelle que conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du code général des collectivités territoriales, GRDF, en qualité de concessionnaire, est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le calcul de cette redevance est basé sur la longueur des canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel s'élève à 1 177,10 € au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la redevance d'occupation du domaine public par GEREDIS pour un montant de 1 177,10 €.**

#### **8- Taux et exonération de la taxe d'aménagement pour la réalisation de logements sociaux sur la commune (DE 2600047)**

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts notamment l'article 1635 quater A et suivants,

Vu la délibération n°140088 du 16 octobre 2014 instaurant la taxe d'aménagement commune,

Vu la délibération n°140101 du 20 novembre 2014 exonérant en totalité les abris de jardin de la taxe d'aménagement

Vu la délibération n°140102 du 20 novembre 2014 exonérant en totalité les locaux à usage industriel ou artisanal

Considérant l'obligation de délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2027

Madame le Maire rappelle que les logements bénéficiant de prêt locatif aidé d'intégration sont exonérés de plein droit (article 1635 quater D du CGI), ce qui n'est pas le cas des logements financés par des PLU (prêt à usage social) et PLS (prêt locatif social) qui nécessitent une délibération (article 1635 quater E 1<sup>er</sup> du CGI),

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide,**

**De maintenir le taux d'aménagement à 4%**

**D'exonérer en totalité les abris de jardin**

**D'exonérer en totalité les locaux à usage industriel et artisanal**

**D'exonérer en totalité les locaux d'habitation et d'hébergement mentionné au 1<sup>er</sup> du I de l'article 1635 quater I qui ne bénéficie pas de l'exonération prévue au 2<sup>o</sup> du I de l'article 1635 quater D**

#### **9- Choix du nom de la rue du lotissement la Pie grièche (DE 2600048)**

Madame le Maire laisse la parole à M Jacky PELTIER, 1<sup>er</sup> adjoint, puisque la question a été abordé lors de la réunion de la commission aménagement du territoire où plusieurs noms ont été proposé et celui retenu est le nom de la rue « Pie-grièche ».

Madame le Maire propose de délibérer afin de choisir le nom de la rue du lotissement « la pie grièche » situé rue de Saint Liguair sur la parcelle AD n°47.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le nom retenu est l'impasse de la « Pie-grièche ».**

#### **10- Participation du Flamboyant aux travaux de marquages du parking, établissement d'un titre exécutoire (DE 2600049)**

Madame le Maire propose l'établissement d'un titre exécutoire pour les travaux de marquage au sol des places de parking devant le restaurant « le Flamboyant » situé au 26 rue Louis Arnaud à SAINT-REMY.

Madame le Maire propose de prendre en considération le prix des pots de peinture, la sécurisation et la mise en chantier ainsi que la main d'œuvre pour un montant total de 106,02 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **décide, à l'unanimité, l'établissement d'un titre exécutoire comprenant le prix de la peinture pour 19.35€, la mise en chantier pour 70,00 € et la main d'œuvre pour 16.67€.**

#### **11- Enquête publique sur la création du parc éolien sur Benet (DE 2600050)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Saint-Rémy a été sollicité en date du 30 avril 2026, pour émettre un avis sur le projet d'implantation d'éolienne sur la commune de Benet, parc éolien de la Croix Violette.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet prévoit 4 éoliennes dont 3 éoliennes sont à une hauteur totale chacune de 200 m et 1 éolienne à hauteur de 165 m (voir leur situation géographique sur le plan en annexe).

Faible impact visuel, la commune reste attentive à l'utilisation de la voirie et à l'impact subi lors de l'acheminement de matériaux nécessaires au renouvellement des éoliennes du parc éolien de Benet n°1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **donne un avis favorable à la majorité, Mme Anita GIROIRE n'ayant pas pris part au vote, sur le renouvellement du parc éolien de Benet n°1.**

## **INFORMATIONS**

- Commission aménagement du territoire : restitution de la réunion dont le support a été partagé.
- CME : les enfants seront présents lors de la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2026. Une demande d'intervention devant les élèves de l'école a été faite.
- Commission info/com : retour de M Baillet sur l'avancé du bulletin municipal.
- Points Agglo : retour sur la démographie du territoire de l'Agglomération du Niortais.
- SECO et SIEDS : retour sur les élections de ces 2 syndicats.
- Commission vie associative et quotidienne : retour sur les rencontres avec les associations de la commune, le guide des associations se complète, forum des associations le 5 septembre 2026 de 14h à 18h à la salle polyvalente.
- SPL SARCEL : avec la nouvelle présidente, des questions sur la logistique, le transport, la venue de nouvelles collectivités sont posées.

## **DATES A FIXER**

- Réunion d'adjoints : lundi 15 juin 2026 à 18h30
- Commission culture : mardi 16 juin 2026 à 20h30
- Commission finances : mardi 30 juin 2026 à 20h30
- Commission vie quotidienne : lundi 22 juillet 2026 à 20h30
- Commission ressources humaines : lundi 22 juin 2026 à 20h30
- Réunion avec les associations : mardi 29 septembre 2026 à 20h30

## **QUESTIONS DIVERSES**

- o API : bilan, chiffre d'affaires, vols, incivilités.
- o « Les HLM au service du territoire » organisé par l'I2A le 8 juin 2026 : signature de l'engagement
- o Vente de la parcelle communale (antenne) : accord de principe
- o Villes et villages où il fait bon vivre (adhésion) : non trop onéreux
- o Information gendarmerie : bilan sur le début d'année 2026
- o Recensement de la population : prévue début 2027 (janvier – février 2027)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h15.